

**DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS****Objet : 2024-03 Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Pôle de loisirs de Paulhan**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

**Vu** Code de la commande publique, notamment l'article R2123-1,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux marchés, accords-cadres de fournitures et services passés selon la procédure adaptée, et aux marchés, accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

**Considérant** la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réhabilitation du Pôle de loisirs de Paulhan et conformément à l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 26 mars 2024.

**DECIDE**

**Article 1** : Un contrat de prestations intellectuelles est passé avec le cabinet ARNONE Christophe D.P.L.G., dont le siège est situé à MONTFERRIER SUR LEZ (34980) – Chemin de la Grand Font, comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant total</i>
<b>Rémunération forfaitaire provisoire de la Maîtrise d'œuvre</b>	<b>31 740,00 € H.T.</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>6 348,00 €</b>
<b>Montant total T.T.C.</b>	<b>38 088,00 € T.T.C.</b>

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

**Article 3** : Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE

Fait à Clermont l'Hérault, le 4 avril 2024

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Claude REVEL